Image not found or type unknown

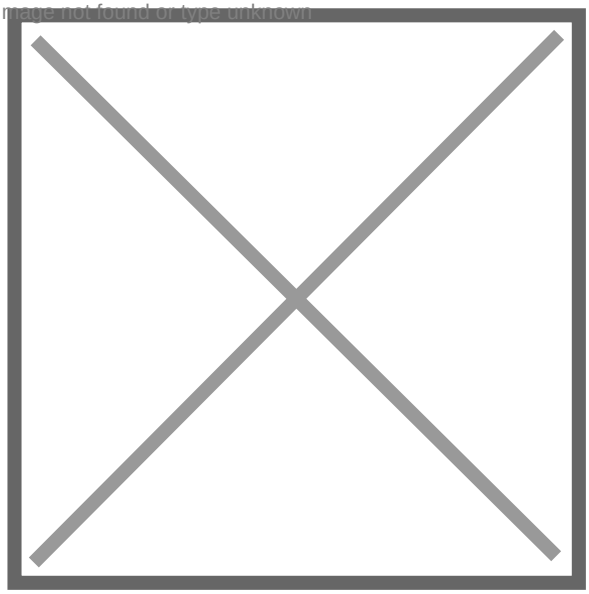

Demarches et frais pour engagement de caution

Par **catrain**, le **30/07/2009** à **20:59**

Bonjour,
bonjour,

j'ai signé seule un bail pour un appartement, j'y vivais avec mon compagnon, il n'est pas stipulé qu'il vivait avec moi mais il m'aidait à payer loyers et factures (j'étais étudiante). en avril 2009 mon compagnon a décidé de quitter l'appartement et par conséquent de ne plus m'aider a payer. je n'avais plus assez d'argent pour tout payer. j'ai donc donner mon préavis de trois mois. j'ai a ce jours trois mois de loyers impayé(mon ex compagnon s'était porté garant en signant l'engagement de caution. je voulais faire marcher cet engagement mais mon propriétaire m'a dit que les frais de justice serait a ma charge. ne pouvant payer les frais mon propriétaire m'a proposer un arrangement à l'amiable sur papier stipulant que je lui rembourserai a hauteur de 100e par mois.
avais-je vraiment à payer tout les frais de justice pour faire marcher l'engagement de caution? je peine à trouver du travail et vais bientôt ne plus avoir d'argent pour les 100e mensuels, mon propriétaire va se retourner contre moi.

merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés